

Villeneuve. Nous regrettons beaucoup de voir que l'amendement parle du Québec seulement et de l'introduction d'armes nucléaires sur le territoire du Québec. Pour nous, quand il s'agit de la défense et de bien d'autres domaines, il ne faut faire aucune distinction entre la province de Québec et le reste du pays. Ce qui intéresse les membres de notre parti et les membres de cette Chambre, c'est la défense et la sécurité du Canada tout entier. Ce qui est bon pour le Québec est bon pour le Canada. Notre parti a maintes fois déclaré sans ambiguïtés qu'à son avis, la défense nucléaire n'a rien de bon pour le Canada et, par conséquent, pour aucune région du Canada.

Notre point de vue a été puissamment renforcé par les témoignages déposés devant le comité et, en particulier, par celui du général Simonds, qui a signalé, monsieur l'Orateur, que les engins Bomarc à tête nucléaire ont pour fonction d'abattre les bombardiers pilotés qui pourraient venir de la Russie. Il a déclaré que ce n'était pas une véritable menace. Les Russes, a-t-il dit, seraient fous d'envoyer des bombardiers pilotés à l'attaque de l'Amérique du Nord et il a ajouté que les Russes ne sont pas fous. Notre système d'alerte qui s'étend à tout le continent nord-américain permettrait aux cibles de ces bombardiers pilotés, c'est-à-dire les forces de représailles des États-Unis, de décoller et d'être loin de tout danger longtemps avant l'arrivée des bombardiers. Si jamais une attaque nucléaire générale devait se produire et si les Russes ne sont pas fous, il faudrait nécessairement que ce soit par engins balistiques intercontinentaux, contre lesquels nous n'avons encore aucun moyen de défense. Si les Russes voulaient ensuite lancer une deuxième attaque au moyen de bombardiers, ils détruirraient d'abord les bases de Bomarc, et les «grilleraien» comme on dit dans le jargon militaire et comme l'a déclaré le général Simonds.

Quoi qu'il en soit, le Bomarc ne pourrait abattre qu'une certaine partie des bombardiers et ceux qui échapperait à leur attaque porteraient des bombes de vingt-quatre mégatonnes qui dévasteraient notre pays et les États-Unis. Le général Simonds conclut, en définitive, qu'il serait insensé pour le Canada d'affecter des sommes considérables à des dispositifs de défense contre des bombardiers qui ne constituent pas une menace réelle à l'heure actuelle. C'est au nom du bon sens, monsieur l'Orateur, que je propose que nous abandonnions un tel rôle. En outre, le sous-amendement qui s'oppose à l'entreposage d'armes nucléaires dans la province de Québec, devrait s'appliquer à tout le Canada. A mon avis, ce qui a du sens pour le Québec en a aussi pour le reste du pays.

[M. Brewin.]

Le ministre n'est pas d'accord avec le général Simonds. Il semble croire que le Bomarc a encore quelque utilité. Si je comprends bien ses paroles, le ministre estime que nous devons continuer à jouer ce rôle afin de plaire à nos alliés américains et de remplir nos engagements. Il connaît sûrement les paroles du secrétaire à la Défense des États-Unis, M. McNamara, selon qui le Bomarc est absolument désuet. On continue à l'utiliser simplement parce qu'on a déjà dépensé la somme considérable de deux milliards de dollars pour la mise au point de cet engin dont les frais d'entretien sont minimes. Aussi bien, alors, l'utiliser encore pour quelque temps. Sommes-nous tenus, aux termes d'un traité ou d'une entente quelconque, de conserver un dispositif de défense qui, au dire du secrétaire à la Défense des États-Unis, est tombé en désuétude? Voilà le point capital, monsieur l'Orateur. A-t-on essayé de savoir si le gouvernement américain tient à ce que nous allions de l'avant avec ce projet? Il me semble que si le gouvernement a accepté un tel rôle et conclu une entente visant l'entreposage d'engins nucléaires sur le sol canadien, sous la surveillance des États-Unis, ce n'est pas tellement pour répondre à un besoin de nos alliés ni pour donner suite à une étude éclairée de notre position, mais beaucoup plus pour satisfaire aux exigences de la vie politique au pays et pour plaire à un secteur de la population canadienne qui croit à tort que ces armes sont utiles à la défense du Canada ou des États-Unis. Pourtant, elles n'ont aucune utilité.

Nous estimons que l'acceptation d'ogives nucléaires sur quelque partie de notre territoire que ce soit se fonde sur une doctrine militaire désuète et dépourvue de sens pratique, puisque ces engins n'ajoutent rien à un dispositif efficace de défense. C'est donc un devoir pour nous d'appuyer le sous-amendement qui devrait s'appliquer à l'ensemble du Canada aussi bien qu'à la province de Québec.

Monsieur l'Orateur, on a parlé du libellé du sous-amendement et, surtout, de l'allusion à l'État du Québec. Il va sans dire qu'un tel langage est inconnu au sein de notre parti. L'expression elle-même n'a aucun sens particulier, à mon avis, mais un éminent libéral, le premier ministre de la province de Québec, M. Jean Lesage, parle habituellement de l'État du Québec. Si l'expression lui convient, je ne vois pas pourquoi elle ne conviendrait pas à l'honorable député de Villeneuve et, en fait, aux membres de notre Chambre. Je ne crois pas que cela ait plus de portée en ce qui concerne la situation du Québec au sein de la Confédération que lorsqu'on parle de l'État de Pennsylvanie aux États-Unis. Je pense